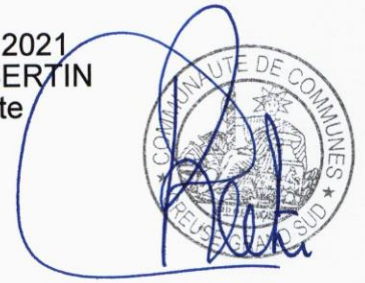


Le 9 juin 2021
Valérie BERTIN
Présidente



ENQUETE PUBLIQUE

Département de la Creuse

Communauté de communes
CREUSE GRAND SUD



Projet de révision allégée n° 1 du
plan local d'urbanisme de la
commune d'**AUBUSSON**
(*Projet de parc photovoltaïque au sol*)

RAPPORT

du commissaire-enquêteur

M. Pierre CORSIN
4 « Linarzeix » 19200 LIGNAREIX

Le 12 avril 2021

1) - OBJET DE L'ENQUETE :

Sujet de l'enquête

Dans le cadre des procédures d'évolution d'un PLU, il est possible de procéder à une enquête publique de révision dite "allégée" en vue du projet de modification du zonage et du règlement d'un secteur A en NPV, destiné à l'installation d'un parc photovoltaïque au sol.

C'est le cas à Aubusson : le site de "la Pouge", localisé au lieudit "Le Marchedieu" concerne des parcelles appartenant à M. LEFRANC, agriculteur retraité et co-développeur d'un projet, porté par la SAS "La Moisson du Soleil".

Historique du PLU : Le PLU de la commune d'Aubusson a été approuvé le 15 avril 2008. Il a ensuite été modifié à deux reprises en 2018 et 2019.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud met en oeuvre cette procédure pour la modification du zonage.

Cadre juridique de l'enquête

La présente enquête a été conduite conformément aux principaux textes et délibérations suivants :

- code des collectivités territoriales,
- code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2, L153-19 et suivants, L.153-34 et R153-8 et suivants,
- code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R123-1 et suivants,
- décret 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement
- arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis de l'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du code de l'environnement,
- statuts de la Communauté de communes Creuse Grand Sud et sa compétence obligatoire en matière de documents d'urbanisme,
- délibération du Conseil communautaire n° 2020-36 du 28 juillet 2020 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de la Commune d'Aubusson pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol,
- délibération du Conseil communautaire n° 2021-007 du 3 février 2021, tirant le bilan de la concertation préalable et arrêtant le projet de la révision allégée,
- décision n° E21000012/87 PLU du 22/02/2021 de Madame le Vice-Président du Tribunal

Administratif de Limoges désignant le commissaire enquêteur,

- décision n° MRAe 2021DKNA2 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Nouvelle Aquitaine en date du 07 janvier 2021 dispensant d'évaluation environnementale la révision allégée n°1 du PLU d'Aubusson,
- arrêté n° 2021-003 de madame la présidente de la Communauté de communes de Creuse Grand Sud en date du 12 mars 2021 prescrivant l'enquête publique,
- Avis au public de l'enquête publique concernant la révision n° 1 du PLU d'Aubusson.

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Nature et caractéristiques du projet

La SAS La Moisson du Soleil a pour objectif de développer un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Aubusson, d'une emprise de 20,31 ha. Le site situé sur "la colline du Marchedieu" comprend des parcelles agricoles et naturelles appartenant à M. LEFRANC, agriculteur à la retraite et co-développeur du projet. La SAS dispose d'un site propice au développement de ce type de projet grâce à la proximité du poste source ENEDIS et d'une exposition plein sud sans ombrage.

Le parc photovoltaïque devrait produire 22 224 MWh/an d'électricité, ce qui correspond à la consommation électrique de près de 7000 ménages (hors chauffage et eau chaude) et évite le rejet de 1245 tonnes de CO₂/an dans l'atmosphère.

L'intérêt général du projet porte surtout sur des aspects environnementaux :

- il s'inscrit pleinement dans le cadre des stratégies supra-communales, que ce soit le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du département de la Creuse, le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Nouvelle Aquitaine et les grands engagements nationaux en matière de lutte contre le changement climatique. Il répond aussi aux enjeux du projet de territoire "Creuse Grand Sud 2030" validé par le Conseil Communautaire en matière de développement des énergies renouvelables.

Il s'accompagne aussi d'un aménagement pour la mise en place d'un élevage ovin et d'une serre maraîchère permettant le maintien d'une activité agricole significative sur le site.

Aujourd'hui, la communauté de communes Creuse Grand Sud met en oeuvre la procédure de révision allégée du PLU, pour la modification du zonage et règlement du PLU en apportant des changements au document graphique, permettant ainsi la création d'une zone dite NPv de 20,31 ha (sur 21,6 ha) permettant l'implantation de ce parc au lieudit "les grands champs" sur les parcelles de la section AV n° 273, 110, 111, 113, 202, 206, et la parcelle 107. Cet ensemble de parcelles est classé en zone agricole A sauf la 107 qui est classée en zone naturelle N. Elles seront toutes reclassées en Zone Naturelle Photovoltaïque Npv afin d'accueillir ce champ solaire.

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale (Cf avis MRAe du 7/1/2021). Une étude d'impact a été réalisée dans le cadre de la demande de permis de construire du projet (avis de la MRAe du 24/8/2020) .

Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection portant sur le milieu naturel. Il est compatible au regard du programme de mesures de SDAGE aux niveaux

milieux aquatiques, agriculture, assainissement, industrie et artisanat, ressources. Il n'est pas concerné par la Trame verte et bleue. Les impacts sur les différents milieux physiques ou humains, sont soit nuls ou très faibles, soit significatifs et positifs.

Composition du dossier

Le dossier comprend :

- délibération du conseil communautaire de CGS n° 2020-036 du 28/78/2020 (prescription de la révision allégée n° 1 du PLU),
- délibération du conseil communautaire de CGS n° 2021-007 du 3/2/2021 (bilan de la concertation et arrêt du projet),
- projet de révision allégée n° 1 - Rapport de présentation (48 pages),
- bilan de la concertation préalable,
- dossier de la concertation préalable + annexe 3 et presse + registre des observations du public,
- avis n° MRAe 2020ANA4, dossier PP-2019-9020, de la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Nouvelle Aquitaine, en date du 7/1/2020,
- avis commission CDPENAF : avis DDT et deux avis CDPENAF du 25/3/2021,
- demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée : avis DDT, arrêté préfectoral du 2/4/2021,
- désignation du C.E.,
- arrêté du président de CGS prescrivant l'enquête publique du 12/3/2021,
- avis d'enquête publique,
- copies annonces légales Centre France du 24/3 et Creuse Agricole du 26/3,
- procès-verbal examen conjoint de PPA

2) ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L' ENQUETE :

Désignation du commissaire enquêteur :

Par décision de madame le vice-président du Tribunal Administratif de Limoges en date du 22/02/2021, portant désignation du commissaire-enquêteur, nous avons été nommé en qualité de commissaire-enquêteur en vue de conduire cette enquête.

Concertation préalable à l'enquête :

La concertation préalable à ce projet a eu lieu en août-septembre 2020 avec une publication dans le journal La Montagne le mardi 4 /8/2020, avec affichage à son siège et à la mairie d'Aubusson. Deux participations écrites figurent au dossier.

Publicité :

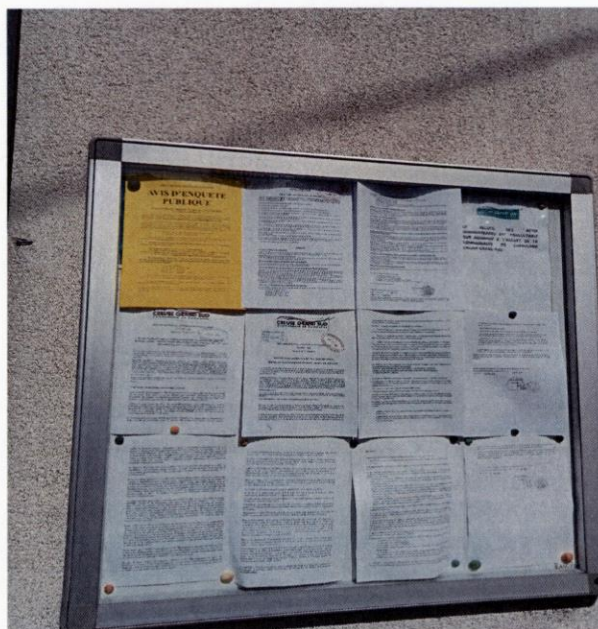
Cette enquête a bénéficié du plan d'information prévu auprès du public. Les annonces légales ont été insérées dans les journaux suivants :

- ▣ **La Montagne et La Creuse Agricole et Rurale**, respectivement les mercredi 24 et vendredi 26 mars 2021, puis lundi 12 et vendredi 16 avril 2021 (annexes I à IV),

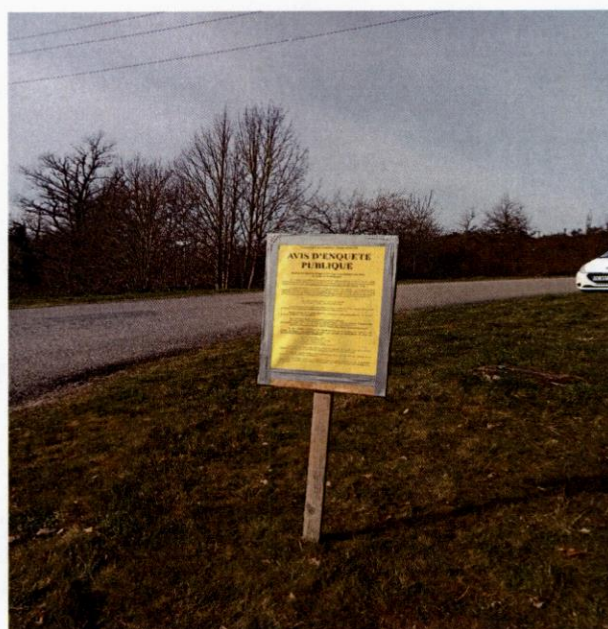
▫ **Autres** : la communauté de communes C.G.S a largement communiqué sur ce projet auprès de ses habitants sur son site (<http://www.creuse-grand-sud.fr>) ainsi que la Mairie d'Aubusson notamment sur les deux panneaux lumineux installés en centre-ville. De même, le dossier d'enquête publique était disponible le temps de l'enquête sur le site précité.

▫ **Affichage :**

L'avis d'enquête a été apposé sur les panneaux officiels de C.G.S (cliché 1), de la mairie d'Aubusson, sur site (cliché 2), sur des supports divers (poubelles notamment) dans les villages suivants : La Chassagne,, La Cube, La Grave, La Lune, La Seiglière, Le Combadeau, Le Marchedieu, Le Marcillat, Le Pré Cautrey, Le Vieux Mont, Les Granges, Puy la Grave, Randonnat, Redontet et Saint Cloup.,



Cliché 1 : extérieur CGS



Cliché 2 : sur site

▫ **respect des formalités administratives** : le dossier complet a été déposé en temps utile à la mairie d'Aubusson et ce jusqu'au 12 mai 2021 à 17 h 30, heure de fermeture de la mairie et jour de la dernière permanence, y compris sur le site Internet dédié.

▫ Le registre a été côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, lundi 12 avril à 9 heures, à l'ouverture de la première permanence.

Modalités de déroulement de l'enquête :

Le 2 mars 2021, nous avons rencontré Mme Myriam SIMONNEAU, chef de projet urbanisme et habitat à C.G.S. pour organisation de l'enquête. Cette responsable nous a présenté les enjeux du dossier. L'arrêté nous a été transmis par voie électronique le 15 mars 2021.

Nous n'avons pas jugé utile de visiter les lieux avant le début de l'enquête. Par contre nous y sommes allés à trois reprises à l'occasion de la deuxième, troisième et quatrième permanence, notamment pour vérifier l'affichage toujours présent jusqu'à la clôture de l'enquête.

Durée de l'enquête :

L'enquête publique a eu lieu du lundi 12 avril au mercredi 12 mai 2021.

Le dossier d'enquête publique dont le registre des observations a été mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie : les lundis, mardis et jeudis de 9 h à 13 h , les mercredis et vendredis de 9 à 13 h et de 14 à 17 h 30, exception des dimanches et jours fériés.

Permanences réalisées par le commissaire-enquêteur : elles ont été assurées conformément aux heures et dates prévues par l'arrêté les lundi 12 avril de 9 à 12 h, mercredi 21 avril de 14 à 17 h, vendredi 7 mai de 9 à 12 h et le mercredi 12 mai de 14 h 30 à 17 h 30. Quatre permanences ont eu lieu alors qu'en général trois suffises, mais l'autorité organisatrice a fait ce choix..

Incidents relevés au cours de l'enquête : néant

Climat de l'enquête : l'enquête s'est déroulée dans un climat très serein, six observations ont été inscrites sur le registre, dont certaines servant de bordereau de remise d'attestations par M. LEFRANC, quelques personnes se sont présentées à la mairie ou durant la dernière permanence pour s'informer sur le projet ou par simple curiosité ou pour laisser des contributions.

Clôture de l'enquête : A l'issue de la dernière permanence, nous avons clôturé le registre qui comporte sept mentions et cinquante sept attestations ou contributions annexées (numérotées de 1 à 56 car une 44 bis) ; (46 favorables et 11 défavorables). Parmi elles, une contribution a été adressée par voie postale à la mairie et les autres sur le site dédié de CGS. Les opposants au projet se sont mobilisés par voie électronique à la fin ou après la clôture de l'enquête. Il s'agit d'un procédé connu. Seules les participations arrivées le 12 mai ont été prises en compte.

3) ANALYSE DU PROJET ET DES CONTRIBUTIONS :

3.1) **Bilan de la concertation préalable,** organisée du 4/8 au 20/9/2020 avec la municipalité d'Aubusson, envers les habitants et les acteurs du territoire : les moyens de concertation et d'information ont été conséquents et ont garanti la transparence de la démarche. Les deux avis recueillis ont démontré l'intérêt des habitants pour la préservation de leur cadre de vie mais ne peuvent remettre en cause le projet de révision du PLU.

Les services de l'Etat et les PPA ont été librement associés au projet.

Le bilan est donc favorable.

3.2) **Avis des PPA :** - La MRAe de Nouvelle Aquitaine a décidé que le projet n'est pas soumis à l'évaluation environnementale.

□ La Direction Départementale des Territoires (DDT) transmet l'avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) pris lors de la séance du 11/3/2021 qui est favorable, sans observation compte tenu du fait que la révision allégée du PLU : a) porte sur une surface réduite de 20,31 ha correspondant à la seule emprise du projet de parc photovoltaïque, b) prévoit la création d'une zone dédiée Npv sous réserve du maintien d'une activité agricole et ne pas porter atteinte aux espaces naturels et des paysages, d'une garantie pour la réalisation et le maintien à long terme des mesures d'évitement et de réduction d'impact et pour le retour à l'état initial après démantèlement du parc, c) ne produit pas d'impact négatif

environnementaux, ni sur l'exploitation ou sur l'économie générale agricole.

A la suite, Mme la Préfète de la Creuse prend l'arrêté préfectoral n° 23-202104-02-00001 du 2 avril portant dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCOT applicable.

□ Le 6/4/2021, une réunion ayant pour objet l'examen conjoint des PPA sur cette révision, s'est tenue par vision-conférence, sous la présidence de CGS. Le procès-verbal est joint au dossier d'enquête publique (rappel du contexte, des généralités, des enjeux et de l'intérêt général du projet, de la procédure, du contenu technique du projet avec des questions et des précisions et en conclusion, soutiens du maire d'Aubusson et de la présidente de CGS sur la réflexion prospective de ce que sera l'agriculture de demain et l'intérêt du projet pour le territoire).

- La DRAC Nouvelle Aquitaine, par avis du 10/3/2021 indique qu'elle n'a pas de remarque particulières à formuler.

- L'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), par courrier du 24/3/2021, fait savoir qu'elle a émis un avis défavorable à l'encontre du projet lors de la réunion de la CDPENAF de la Creuse le 11/3, car ce projet s'inscrit sur l'aire de production des IGP « agneau du Limousin », « porc du Limousin », « porc d'Auvergne » et « veau du Limousin ».

□ Le Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle Aquitaine, par courrier du 2/4/2021, émet un avis favorable au projet de révision du PLU.

Avis du commissaire enquêteur : hormis l'avis défavorable de l'INAO, qui, à mon sens est une position de principe, il y a consensus pour la révision du PLU afin de réaliser ce projet photovoltaïque. Même la Chambre d'Agriculture qui est historiquement contre de tel projet consommateur de terres agricoles, le soutient. Il est tout à fait normal qu'elle soit vigilante de même que la DDT.

3.3) Avis sur les participations par voie d'attestation remises par M. LEFRANC : 45 attestations favorables au projet ont été remises par M. LEFRANC, en main propre, au commissaire-enquêteur, lors des trois dernières permanences.

Extrait du registre des observations (attestations favorables)				
N° annexe	Nom, prénom	Adresse	Qualité	Avis et points forts
1	DUFOSSE Agnès	1 La Valette 23200 SAINT MARC à FRONGIER	Chef de magasin CEDEO	<u>Avis favorable au projet</u> : habitante du secteur, développements durable et économique du territoire, démarche éco responsable, préservation de l'élevage et appel au financement participatif.
2	SOLANS Christian	Le Marchedieu 23200 AUBUSSON	Libraire retraité	<u>Avis favorable au projet</u> : importance du projet, production électrique couplée à l'élevage et maraîchage
3	BARTAIRE Pierre	La Feuille 23200 SAINT AMAND	Retraité Travaux Publics	<u>Avis favorable au projet</u> : maintien activité agricole, production propre, situation près poste EDF, respect de l'environnement

4	DUFOSSE Evelyne	127 route de Limoges 23200 SAINT MARC A FRONGIER	Retraitée DDE, urbanisme à Aubusson	<u>Avis favorable au projet</u> : sur les plans urbanisme et respect du droit des sols, économique et développement de la Creuse.
5	GRANGE Marie- Claire	2 allée des Fleurs 23480 ST SULPICE LES CHAMPS	/	<u>Avis favorable au projet</u> : projet écologique et retombées économiques locales
6	MARLIAC Jean François	4 rue F. Chopin, Le Mont, 23200 AUBUSSON	Retraité La Banque Postale	<u>Avis favorable au projet</u> : projet vertueux d'avenir de l'agrivoltaïsme
7	GIVERNAUD Serge	76 bis avenue du Poitou 23000 GUERET	Expert foncier agricole	<u>Avis favorable au projet</u> : généralités et engagement innovant, efficace et réfléchi
8	DINDAULT Edouard	29 Glane 23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS		<u>Avis favorable au projet</u> : généralités sur les points précités
9	LEROUSSEAU Pascal	8 avenue d'Auvergne 23011 GUERET	Président Chambre Agriculture Creuse	<u>Avis favorable au projet</u> : nombreux intérêts soulignés : cohérence du projet, expérimentation voire modèle, situation géographique favorable
10	GOUZONNAT Frédéric	8 avenue d'Auvergne 23011 GUERET	Sous directeur Chambre Agriculture Creuse	Transmission attestation ci-dessus
11	KAZDAGHLI Abdessatar	/	Directeur développeme nt EDF ENR, Pst Sté AKSOL	<u>Avis favorable au projet</u> : rapport sur l'intérêt général et collectif participant à la production de l'électricité verte et la diversification des revenus des agriculteurs
12	AVELINE Jean- Baptiste	/	Ingénieur conseil / Stratégie Financière	<u>Avis favorable au projet</u> : après des généralités, milite pour le changement de modèle d'exploitation agricole
13	NADAUD Serge	Le Mazeaublanc 23200 NEOUX	/	<u>Avis favorable au projet</u> : Attraits du projet
14	JULIEN Daniel	Le Peu du Tour 23340 GENTIOUX	/	<u>Avis sur le projet</u> : discours écologique, intérêts de la transition énergétique sans le nucléaire et de la décroissance
15	DUPONT Denis	Le Marchedieu 23200 AUBUSSON	/	<u>Avis favorable au projet</u> : adhésion au projet proposant une énergie propre
16	CADRO Alain	/	EDF	<u>Avis favorable au projet</u> : soutien ferme sur toutes les thématiques
17	MASSIAS Jean Marie	/	Ancien conseiller général et maire adjoint Aubusson	<u>Avis favorable au projet</u> : soutien à ce projet ambitieux, novateur et écologique
18	CANLERS Patrice et Adélaïde	16 place J. Jaurès 23200 AUBUSSON	/	<u>Avis favorable au projet</u> : soutien à ce projet innovant, novateur et ouvrant de nouvelles perspectives aux agriculteurs

19	NAILLAT André	14 Colombier 23000 GUERET	Agriculteur /expert foncier et immobilier	<u>Avis favorable au projet</u> : sur les plans économiques, foncier, maintien du sol, énergies renouvelables
20	MAZUEL Daniel Pierre	La Grave 23200 AUBUSSON	plombier chauffagiste	<u>Avis favorable au projet</u>
21	GRANDSEIGNE Jean Luc	23200 ST MEDARD LA ROCHETTE	Agriculteur	<u>Avis favorable au projet</u> : nouveau modèle de diversification, de source de revenu et d'occupation des sols
22	AUMEUNIER Gérard	Bareix 23200 ST PARDOUX LE NEUF	Agriculteur / maire de cette commune	<u>Avis favorable au projet</u> : amélioration revenus exploitant, électricité propre, retombées économiques pour les collectivités IFER, pas d'impact visuel
23	SIMONS Pierre	GENTIOUX-PIGEROLLES 23	Agriculteur / ancien maire	<u>Avis favorable au projet</u> sur les plans agricole, énergétique, économique, citoyen et innovation etc...vision nouvelle sur l'agriculture
24	DUPONT Nicolas	3 Vervialle 23500 LA NOUAILLE	Agriculteur / conseiller municipal	<u>Avis favorable au projet</u> : énergie verte + pâture, retombées IFER
25	CORSET Claude	Beaubiat 23120 BANIZE	Agriculteur retraité	<u>Avis favorable au projet</u> : sur les plans économique, foncier, maintien du sol, énergies renouvelables
26	PERRIER Jean Marie	Drouillas 23140 VIGEVILLE	Agriculteur , Pst ATEs et CEF (tourisme et commerce équitable)	<u>Avis favorable au projet</u> : intérêts général et collectif, revenus des agriculteurs
27	DAYRAS Francis	23170 LUSSAT / 23200 BLESSAC	Agriculteur	<u>Avis favorable au projet</u> : sur les plans agricole, économique et écologique. Modèle de diversification
28	SOLVIGNON Pascal	13 rue d'Alcantera 23230 GOUZON	Agriculteur	<u>Avis favorable au projet</u> :_Projet qui n'a que des avantages
29	RAMBERT Pascal	14 Les Bordes 23200 BLESSAC	Agriculteur	<u>Avis favorable au projet</u> : projet qui ne présente que des avantages
30	MARCHON Alain	Le Prat 23200 SAINT MAIXANT	Agriculteur	<u>Avis favorable au projet</u> : protection de l'environnement avec une énergie propre
31	AULLONG Claude	Bessat 23 cressat	Agriculteur	<u>Avis favorable au projet</u> : accord fermier / propriétaire. Nombreux avantages
32	ROUGIER Daniel	2 La Valette 23200 ST MARC A FRONGIER	Agriculteur	<u>Avis favorable au projet</u> : caractère exemplaire du projet sur divers plans
33	CHATOUX Jouany	23340 PIGEROLLES	Agriculteur	<u>Avis favorable au projet</u> : intérêts général et collectif, revenus des agriculteurs
34	LAFORGE Vincent	GAEC du Boijoux, 8 Aucoudeneix 23200 NEOUX	Agriculteur, fermier de M. LEFRANC	<u>Avis favorable au projet</u> : principal concerné par l'exploitation , est favorable au projet

35	PICOTY Michel	23200 LA SOUTERRAINE	Pst de PICOTY SA, distributeur d'énergie	<u>Avis favorable au projet</u> : intérêt porté par le groupe PICOTY à ce projet qui entre dans leur stratégie de développement et ouverture vers la production d'hydrogène + valeur ajoutée pour l'enrichissement du territoire et du secteur agricole
36	MOREAU Jean Baptiste	Assemblée nationale	Agriculteur, Député de la Creuse	<u>Avis favorable au projet</u> : soutien ferme pour la diversification et les revenus pour les agriculteurs. Exemplarité du projet
37	MBALLA Armand	8 rue d'Anguernaud 87410 LE PALAIS SUR VIENNE	Directeur général S.E.M. ELINA,	<u>Soutient le projet</u> avec le groupe SERFIM
38	GOMY Michel	Le Mont 23200 AUBUSSON	Conseiller municipal	<u>Avis favorable au projet</u> : sur les plans agricole, économique et écologique. Modèle de diversification
39	ALEONARD Jean Luc	Malleret 23250 JANAILLAT	Agriculteur	<u>Avis favorable au projet</u> : utilisation de terres agricoles pour l'énergie renouvelable possible. Maintien du tissu agricole.
40	DELPRATO Edouard	16 Mastribut 23150 AHUN	Assureur	<u>Avis favorable au projet</u> : intérêts général et collectif, revenus des agriculteurs
41	JAMOT Thierry	Fontanas 23200 ST MEDARD LA ROCHETTE	Agriculteur , Pst FDSEA	<u>Avis favorable au projet</u> qui a été débattu pendant son mandat et soutien inconditionnel à M. LEFRANC
49	MURET Manuel	Ch. des Grandes Roches 3A 1018 Lausanne Suisse	Chef de projet de production électrique	<u>Avis favorable au projet</u> : généralités sur le projet d'envergure et sa situation dédiée
50	HOULES Christian	1407 route de la Masse 47130 BAZENS	Chef d'entreprise BTP	<u>Avis favorable au projet</u> : projet qui ne présente que des avantages / mutation de l'agriculture
51	FROMENTIN Philippe	6 La Goutelle 23200 SAINT MARC A FRONGIER	Propriétaire immobilier	<u>Avis favorable au projet</u> lequel s'inscrit pleinement pour ses aspects économique qu'écologique
52	DUCHAUSOY Bertrand	Moulin des Vallières 48 Voueize 23230 GOUZON	Agriculteur retraité, ancien pst Fédération Départ.ovine Gouzon	<u>Avis favorable au projet</u> : projet qui ne présente que des avantages / mutation de l'agriculture / image de la Creuse / transition énergétique.

Toutes ces attestations, annexées au registre d'enquête et mises en ligne dans les meilleurs délais, soutiennent ou sont favorables au projet. Les éléments, assez stéréotypés qui reviennent souvent sont : diversification et revenus agricoles, impacts environnementaux quasiment nuls, prise en compte des intérêts du fermier, compensation financière et maintien d'une activité de productions agricoles, richesse et image de la Creuse, exemplarité du projet. Elles proviennent de nombreux élus (député, maires, conseillers départementaux ou municipaux, anciens ou actuels), mais aussi pour une large part, d'exploitants agricoles, artisans ou chefs d'entreprise, employés consulaires, etc... en

fait des femmes et des hommes provenant de tout horizon. Certains arguments sont très écologistes.

Avis du commissaire-enquêteur sur ces contributions : même si elles ont été sollicitées ou font suite à des actions de lobbying, les attestations reprennent souvent le même argumentaire. Néanmoins, les personnes qui soutiennent ce projet, ont étudié le dossier et se projettent dans l'avenir. Il s'agit d'avis fermes et encourageants.

3.4) **Entretien avec monsieur le maire d' AUBUSSON** : monsieur Miche MOINE, maire d' AUBUSSON, est venu s'entretenir à la troisième permanence avec le commissaire enquêteur. Il n'a pas souhaité apporter une contribution sur le registre d'enquête, ni établir d'attestation à M. LEFRANC ; Néanmoins l'édile soutient à fond le projet, n'a eu que des propos dithyrambiques pour évoquer les avantages ainsi que tous les arguments déjà développés de la future installation photovoltaïque et a souligné l'action de M. Marc LEFRANC, précurseur dans les énergies renouvelables depuis de longues années.

3.5) Nous avons rencontré M. LEFRANC, porteur du projet, à l'occasion des permanences lorsqu'il est venu apporter les attestations.

3.6) **Avis sur les contributions du public** : Douze participations ont été déposées par voie électronique ou à la mairie, quatre d'entre elles après la clôture du registre, en fin de soirée du 12 mai 2021, veille du week-end de l'Ascension. Néanmoins elles ont été prises en compte.

42	TEUMA J.B.	La Vergne 23200 MOUTIER-ROZEILLE	/// note jointe	<u>Contribution défavorable</u> : aspect financier de l'opération, recyclage des installations, utilisation de bonnes terres agricoles, débat démocratique CGS
43	TEUMA Martine	La Vergne 23200 MOUTIER-ROZEILLE	/// note jointe	<u>Contribution défavorable</u> : débat démocratique CGS, capitalisation sur la transition énergétique, discours décroissant sur l'alimentation humaine
44	TEUMA Cécile	8 rue de la Roche 23200 AUBUSSON	/// courriel	<u>Contribution défavorable</u> : même argumentaire que 43 : débat démocratique CGS, capitalisation sur la transition énergétique, discours décroissant sur l'alimentation humaine
44 bis	LE ROC*H MORGERE Elisabeth	23200 AUBUSSON	/// registre	<u>Contribution défavorable</u> : interrogation sur les bénéfices pour les habitants locaux et sur les conséquences
45	TERACHER Alexandra	///	courriel	<u>Contribution défavorable</u> : même argumentaire que 43 : débat démocratique CGS, capitalisation sur la transition énergétique, discours décroissant sur l'alimentation humaine

46	RETAILLEAU Fabrice	17 rue Alfred Assolant 23200 AUBUSSON	/// courriel	<u>Contribution défavorable</u> : même argumentaire que 43 : débat démocratique CGS, capitalisation sur la transition énergétique, discours décroissant sur l'alimentation humaine
47	LEGER Jean Luc	///	Conseiller départemental (courriel)	<u>Contribution favorable</u> : énergie renouvelable utile au pays, agro-photovoltaïque, impact paysager moindre + photo paysage en Bavière
48	BOREL de LARIVIERE Brigitte	23200 AUBUSSON	/// note	<u>Contribution défavorable</u> : diminution surface agricole, autre alternative de production d'énergie renouvelable, projet privé lucratif
53	Fred Flex	///	/// courriel	même argumentaire que 43 : débat démocratique CGS, capitalisation sur la transition énergétique, discours décroissant sur l'alimentation humaine
54	Thierry DOLIVET,	23400 BOURGANEUF	/// courriel	même argumentaire que 43 : débat démocratique CGS, capitalisation sur la transition énergétique, discours décroissant sur l'alimentation humaine
55	VERCELLOTTI Justine	dt 42 rue Alfred Assolant 23200 AUBUSSON	/// courriel	Avis défavorable au projet, opposition au promoteur et à la technologie associée
56	Daniel PEREZ	///	/// courriel	même argumentaire que 43 : débat démocratique CGS, capitalisation sur la transition énergétique, discours décroissant sur l'alimentation humaine

Avis du commissaire-enquêteur sur ces contributions : sur ces douze contributions, trois émanent de la même famille, sept développent le même argumentaire (le projet est un coup de force démocratique... Ou comment gagner beaucoup d'argent sous prétexte de transition énergétique,... le pire pour la fin.....). Sauf une, elles sont toutes défavorables au projet.

Il n'appartient pas au commissaire-enquêteur de remettre en cause les débats de CGS ni d'aborder les aspects financiers du projet dans cette enquête publique de révision de zonage.

Seule, celle de M. LEGER est favorable. Cette personne présente les avantages de cette installation et joint à son courrier une photo d'agro-photovoltaïsme réaliste qui peut être manquée dans le dossier.

Courriels reçus après la fin de l'enquête les 13 et 14 mai 2021 : de ce fait, ils n'ont pas pu être mis à la disposition du public et ne sont pas pris en compte par le commissaire enquêteur. La liste de ces cinq courriels est jointe au rapport d'enquête (annexe VIII).

=====

Nous avons notifié à CGS, par l'intermédiaire de madame SIMONNEAU, par voie électronique, le 14/5 /2021, les observations (procès-verbal de synthèse des observations, annexe VI). Nous n' avons aucune question technique à poser, d'une façon générale, en l'absence de questions de particuliers, ni à titre personnel du fait que le dossier est simple, complet et que le projet n'a pas d'impact particulier sur l'environnement.

Dans sa réponse formulée par voie électronique, (réponse au procès-verbal de synthèse des observations, annexe VII), le 19/5/2021, Madame la Présidente de CGS nous fait connaître qu'elle prend acte des informations fournies lesquelles n'appellent pas d'observation en réponse.

Fait et clos à Lignareix, le 25 mai 2021.

le commissaire-enquêteur :

ENQUETE PUBLIQUE

Département de la Creuse

Communauté de communes
CREUSE GRAND SUD

Projet de révision allégée n° 1 du
plan local d'urbanisme de la
commune d'**AUBUSSON**
(*Projet de parc photovoltaïque au sol*)



CONCLUSIONS MOTIVEES

du commissaire-enquêteur
M. Pierre CORSIN
« Linarzeix » 19200 LIGNAREIX

Le 12 mai 2021

A) Rappel succinct des composants du projet :

La communauté de communes Creuse Grand Sud met en oeuvre la procédure de révision allégée de son PLU, pour la modification du zonage et règlement du PLU en apportant des changements au document graphique, permettant ainsi la création d'une zone dite NPv de 20,31 ha (sur 21,6 ha) permettant l'implantation d'un parc photovoltaïque au lieudit "les grands champs" sur les parcelles de la section AV n° 273, 110, 111, 113, 202, 206, et la parcelle 107. Cet ensemble de parcelles est classé en zone agricole A sauf la 107 qui est classée en zone naturelle N. Elles seront toutes reclassées en Zone Naturelle Photovoltaïque Npv afin d'accueillir un champ solaire.

Le porteur du projet est la « SAS La Moisson du Soleil » laquelle a pour objectif de développer une centrale photovoltaïque au sol sur la **commune d'Aubusson**, d'une emprise de 20,31 ha. Le site situé sur "la colline du Marchedieu" comprend des parcelles agricoles et naturelles appartenant à M. LEFRANC, agriculteur à la retraite et actionnaire du projet. Le site est propice au développement de ce type de projet grâce à la proximité du poste source EDF et d'une exposition plein sud sans ombrage.

Le parc photovoltaïque devrait produire 22 224 MWh/an d'électricité.

L'intérêt général du projet porte surtout sur des aspects environnementaux (élevage ovin, serre chauffée, aucune pollution visuelle ou autre, pas d'artificialisation des sols, etc..)

La concertation préalable réalisée n'a très peu soulevé d'opposition.

B) Avis du commissaire enquêteur sur l'organisation et le déroulement de l'enquête :

□ Le dossier est clair et complet. Les permanences en mairie ont été assez nombreuses et la population a été très largement informée de l'enquête publique pour pouvoir contribuer au projet.

□ L'autorité organisatrice a tout mis en oeuvre pour la réalisation dans les meilleures conditions de l'enquête publique. La mairie d'Aubusson a favorisé également l'accueil et la mise à disposition du dossier au public.

□ Plusieurs participations ont été formulées, elles ont été mises en ligne sur le site dédié, immédiatement.

C) Avis du commissaire enquêteur par rapport aux avis émis au cours de l'instruction administrative du projet : hormis l'INAO, toutes les Personnes Publiques Associées (PPA) sont favorables à la modification du PLU afin de réaliser ce projet photovoltaïque. Même la Chambre d'Agriculture qui est historiquement contre de tel projet consommateur de terres agricoles, le soutient. Il est tout à fait normal qu'elle soit vigilante de même que la DDT.

D) Avis du commissaire enquêteur sur les interventions du public ; idées force à retenir : sur les cinquante-sept participations, quarante-six sont favorables et onze défavorables au projet.

□ Un large consensus est développé par des personnes provenant de divers horizons, notamment des structures consulaires, de personnalités, élus ou professions associées à ce projet. La profession agricole soutient le projet, les syndicats agricoles ne se sont pas mobilisés contre. Ces personnes ont une vision positive de ce que sera l'agriculture de demain, de la nécessité de trouver des solutions tant pour la production d'énergies

renouvelables que pour les revenus des agriculteurs.

▫ Les opposants au projet mettent en avant la consommation de terres agricoles, le profit des industriels, la technologie associée au photovoltaïsme, la mode de cette source d'énergie et développent le localisme.

Aucune de ces participations remet en cause le projet sur les conséquences environnementales ou sur la procédure d'évolution du PLU.

▫ E) **Avis personnel et conclusions motivées du commissaire-enquêteur sur le projet mis à l'enquête concernant de révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune d'AUBUSSON**

La mise en oeuvre de la procédure de révision allégée du PLU, pour la modification du zonage et du règlement est nécessaire pour que ce projet avance. Une large partie de la population est favorable au projet. Le discours des opposants serait le même s'agissant d'une unité de méthanisation ou d'un parc éolien (ailleurs, sur d'autres terres...).

La conception du projet ne porte pas atteinte aux espaces naturels et aux paysages. Le site du Marchedieu est un endroit discret, bien orienté, l'installation sera quasiment invisible des habitants, des personnes non initiées, des automobilistes en transit sur les deux axes structurant (Felletin/Guéret ou Aubusson/Clermont-Ferrand). En outre il a une position privilégiée par rapport au poste source ENEDIS pour la livraison de l'énergie produite.

Les conséquences environnementales sont nulles (pas de bétonisation, ni goudronnage, utilisation de matériaux trouvés sur place pour la réalisation du chemin extérieur, pas d'utilisation de désherbant, pas de réverbération pour des habitants demeurant sur le versant opposé, pas de tranchée de canalisations des câbles sur le domaine public, etc..).

Le maintien d'une activité agricole (élevage ovin, maraîchage etc..) et un apport financier à l'exploitant agricole s'inscrivent dans la formule ERC (Eviter, Réduire, Compenser). En outre, ce projet est mis en avant comme un nouveau modèle d'agriculture.

Concernant la consommation de terres agricoles souvent dénoncée par les opposants, il faut être réaliste, vu la baisse des exploitations agricoles et du personnel ou conducteurs d'engins agricoles travaillant sur ces exploitations, de la terre il y en aura suffisamment à travailler dans les décennies à venir dans le département de la Creuse.

En outre ce projet s'inscrit pleinement dans les divers plans nationaux, régionaux ou locaux pour la production d'énergies renouvelables ou de lutte contre le changement climatique,

Enfin, beaucoup mette en avant l'image du territoire, de la Creuse innovante et de l'exemplarité du projet.

Ainsi le commissaire-enquêteur soussigné donne un

AVIS FAVORABLE

au projet de révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune d'AUBUSSON .

Fait et clos à Lignareix, le 25/05/2021

Le commissaire-enquêteur

ANNEXES

- I : 1 ère insertion journal La Montagne du 24/3/2021
- II : 1 ère insertion journal La Creuse Agricole et Rurale du 26/3/2021
- III : 2 ème insertion journal La Montagne du 12/4/2021
- IV : 2 ème insertion journal La Creuse Agricole et Rurale du 16/4/2021
- V : Registre enquête clôturé
- VI : Procès-verbal de synthèse des observations
- VII : Réponse au procès-verbal de fin d'enquête publique
- VIII : liste des courriels non pris en compte et courriels.

Annonces classées

23

ANNONCES OFFICIELLES

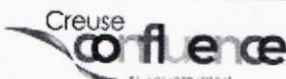
Retrouvez toutes les publications sur centrefranciafficielles.com

04.73.17.31.27

annoncesofficielles@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces légales et judiciaires sur l'ensemble du département de la Creuse au tarif de 4,07 € hors taxes la ligne.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



MARCHÉS DE TRAVAUX EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE CONFLUENCE, « Le Montet », 23600 Boussois-Bour.

Objet du marché : aménagement de logements intergénérationnels.

Marché de travaux soumis à procédure adaptée selon articles L. 2123-1 et L. 2123-4 du Code de la commande publique suite lots n° 2, 3, 6 et 8 déclarés infructueux.

Lieu d'exécution et de livraison : 23100 Jarnages.

Date de commencement des travaux : mai 2021.

Consistance des lots : 6 lots.

Désignation des lots :

- lot n°0 : déblaiement ;
- lot n° 1 : démolition, gros œuvre, terrassement, VRD ;
- lot n° 2 : revêtement ;
- lot n° 06a : serrurerie ;
- lot n° 06b : rail de transfert ;
- lot n° 8 : menuiseries intérieures bois.

Délai d'exécution : quinze (15) mois dont quinze (15) jours de période de préparation (compris congés).

Conditions de participation, justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : les justifications à produire par le candidat sont énumérées dans le règlement de la consultation.

Habilitation à exercer l'activité professionnelle : liste et description succincte des conditions ; références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

Capacité économique et financière : liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis ; références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

Références professionnelles et capacité technique : liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis ; références requises mentionnées dans les documents de la consultation.

Critères d'attribution :

- prix des prestations : 40 % ;
- valeur technique : 60 %

Notice recommandée : voir conditions dans règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : le 2 avril 2021, à 12 heures.

Obtention du dossier : les documents de consultation peuvent être obtenus gratuitement par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation : SYNAPSE (<http://www.synapse-entreprises.com>).

Renseignements complémentaires : les questions sont à poser via la plateforme de dématérialisation SYNAPSE (<http://www.synapse-entreprises.com>), six (6) jours avant la date fixée pour la réception des plis.

Date d'envoi de l'avis à la publication : le 19 mars 2021.

Creusalis

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui pose le marché : CREUSALIS - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA CREUSE, M. Frédéric SUCHET, directeur général, 59, avenue du Poitou, BP 37, 23000 Guéret, tél. 05.55.51.95.50.

Référence acheteur : 218002.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : remplacement d'émetteurs de chauffage électrique, sur le patrimoine de Creusalis, OPH de la Creuse.

Procédure : procédure adaptée.

Forme de la procédure :

Prestation divisée en lots : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges légalement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif.

Remise des offres : le 6 avril 2021, à 12 heures au plus tard.

Envoi à la publication : le 16 mars 2021.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégré, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://www.marches-publics.info>

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX SUR PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE DE CLAIRAUX, mairie, 23500 Clairaux, tél. 05.55.66.91.13, fax 05.55.67.16.83, mairie-clairaux23@orange.fr

Type de marché de travaux : exécution.

Nature et étendue des travaux : travaux vaine, réseaux divers : aménagement de la traverse du bourg (hors structure et revêtement chaussée RD réalisée par le conseil départemental de la Creuse) :

- création réseaux eaux pluviales (canalisations, caniveaux, regards, botes de branchement...);
- réfection accotements et accès, revêtement placée en enduit, réfection passage parvis église, passage fourreaux pour réseaux de télécommunication.

Le détail des quantités de travaux par affaire figure à l'article 1 du R.P.C.

Délai d'exécution : quatre-vingt-dix (90) jours.

Phasage des travaux avec le conseil départemental de la Creuse (structure et revêtement RD).

Justifications à produire quant à la situation, aux qualités et capacités du candidat : voir R.P.C.

Jugement des offres : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- valeur technique : 50 % ;
- prix des prestations : 50 %.

Marché sur procédure adaptée conformément aux articles R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la commande publique ainsi que l'ensemble des textes subséquents.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : centrefranciafficielles.com

Les candidats remettent leurs plis obligatoirement par voie électronique via le profil acheteur : centrefranciafficielles.com

Copie de sauvegarde : voir R.P.C.

Délai de validité des offres : quatre-vingt-dix (90) jours.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Date limite de réception des offres : jeudi 22 avril 2021, à 10 heures dernier délai.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Limoges, 1, cours Vergnaud, 87000 Limoges, tél. 05.55.33.91.55, fax 05.55.33.91.60, courriel:ta.limoges@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : lundi 22 mars 2021.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe en date du 22 mai 2007, déposé au rang des minutes de M^{re} Alain BOURVILLEC, notaire à Évaux-les-Bains, (23110), 7, laissassement le Vieux Logis, suivant acte reçu par lui le 2 mars 2021, Mme Puilette, Française, Joséphine FAYOL, née à Cordeix (88430), le 14 juin 1924, demeurant à Évaux-les-Bains, 56, rue du Marché-Vieux, célibataire décédée à Évaux-les-Bains le 26 juin 2020, a institué un légataire universel.

Les oppositions sont à former en l'étude de M^{re} BOURVILLEC, notaire chargé du règlement de la succession.



SCP François, YVERNAULT
Notaires associés à Bourgneuf (23400)
2, avenue du Petit-Bois

AVIS

Mme Ginette PASSANT, résidant résidence Clairefontaine, 5, rue du 8-Mai, 23460, Le Montet-au-Vicame, cède la parcelle boisée située à Saint-Georges la Pauge : AL 40 de 1 a 53 ca, au prix de 50 €. Les frais de la vente s'élevaient à 700 €.

Les propriétaires riverains disposent d'un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication pour faire savoir au vendeur, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé, leur droit de préférence aux prix et conditions mentionnés.

PRÉFECTURE DE LA CREUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À UN PROJET DE PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ÉVAUX-LES-BAINS ET DE FONTANIÈRES

Par arrêté préfectoral en date du 26 février 2021, une enquête publique est prescrite en maires d'Évaux-les-Bains et de Fontanières durant trente-trois (33) jours, soit du lundi 22 mars 2021, à 9 heures au vendredi 23 avril 2021, à 17 heures, sur un projet de parc éolien.

La demande est présentée par la SARL CEPE LA CROIX DES TROIS, dont le siège est 330, rue du Mareuil, 21 de Courtaim, 84000 Avignon.

Le dossier comprend notamment une étude d'impact, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, il sera tenu à la disposition du public, sous format papier, en maires d'Évaux-les-Bains (siège de l'enquête) et de Fontanières, aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des jours fériés, soit :

- mairie d'Évaux-les-Bains :
 - le lundi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30 ;
 - le mardi, de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures ;
 - le mercredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30 ;
 - le jeudi, de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures ;
 - le vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures ;
- mairie de Fontanières :
 - le lundi, de 9 heures à 12 heures ;
 - le mardi, de 9 heures à 12 heures ;
 - le jeudi, de 9 heures à 12 heures ;
 - le vendredi, de 9 heures à 12 heures.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr) rubrique « enquêtes publiques » et sur un poste informatique dans les locaux de la préfecture de la Creuse, à Guéret, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra formuler ses observations :

- soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet dans les maires d'Évaux-les-Bains et de Fontanières ;
- soit par courrier adressé en mairie d'Évaux-les-Bains, siège de l'enquête, à l'attention du président de la commission d'enquête ;
- soit par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-2367@registre-dematerialisee.fr
- soit sur le registre électronique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/2367>

Une commission d'enquête, constituée de M. Dominique BERGOT, président, de MM. Michel DUPEUX et Henri SOULÉ, membres, a été désignée par le tribunal administratif de Limoges pour conduire cette enquête publique. Ses membres se tiendront à la disposition du public, ensemble ou à tour de rôle, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'ils assureront :

- en mairie d'Évaux-les-Bains :
 - lundi 22 mars 2021, de 9 heures à 12 heures ;
 - mardi 30 mars 2021 de 13 h 30 à 17 heures ;
 - mardi 13 avril 2021, de 9 heures à 12 heures ;
 - samedi 17 avril 2021, de 9 heures à 12 heures ;
 - vendredi 23 avril 2021, de 14 heures à 17 heures ;
- en mairie de Fontanières :
 - mercredi 24 mars 2021, de 9 heures à 12 heures ;
 - samedi 10 avril 2021, de 9 heures à 12 heures ;
 - mardi 20 avril 2021, de 9 heures à 12 heures.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un (1) an en maires d'Évaux-les-Bains et de Fontanières, à la préfecture de la Creuse et sur le site des services de l'État dans la Creuse (www.creuse.gouv.fr).

Toute information concernant le dossier peut être obtenue auprès de Mme Laure GASCIN, responsable du projet (tél. 06.47.58.36.30, courriel:laure.gascin@res-group.com).

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfète de la Creuse prendra une décision sous forme d'un arrêté autorisant le projet, lequel sera assorti, le cas échéant, de prescriptions spécifiques, ou portant refus d'autorisation.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 DU PLU DE LA COMMUNE D'AUBUSSON

Par arrêté de la présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud (BP 40, 23200 Aubusson), en date du 12 mars 2021, une enquête publique est prescrite en mairie d'Aubusson pendant une durée de trente et un (31) jours, soit du lundi 12 avril 2021 à 9 heures au mercredi 12 mai 2021 inclus à 17 h 30.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuilles non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, sous format papier et sur un poste informatique (enquête dématérialisée) en mairie d'Aubusson, siège de l'enquête pendant toute sa durée aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés soit :

- les lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 9 heures à 13 heures ;
- les mercredis : de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Les dossiers seront également consultables sur le site Internet de la Communauté de communes à l'adresse suivante :

www.creuse-grand-sud.fr (rubrique : habitat/urbanisme).

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- sur le registre unique ouvert à cet effet en mairie d'Aubusson ;
- par voie postale et les adresser en mairie d'Aubusson, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur (La Passerelle, esplanade Charles-de-Gaulle, 23200 Aubusson) ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : revision-plu-aubusson@creuse-grand-sud.fr

M. Pierre CORSIN, désigné par le tribunal administratif de Limoges pour conduire cette enquête, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie d'Aubusson, le :

- lundi 12 avril, de 9 heures à 12 heures ;
- mercredi 21 avril, de 14 heures à 17 heures ;
- vendredi 7 mai, de 9 heures à 12 heures ;
- mercredi 12 mai, de 14 h 30 à 17 h 30.

Dans un délai d'un (1) mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire seront tenus à la disposition du public pendant un (1) an en mairie d'Aubusson. À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU d'Aubusson.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme Myriam SIMONNEAU, responsable de la mission urbanisme (tél. 05.55.67.72.44/myriam.simonneau@creuse-grand-sud.fr).

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone au
04.73.17.30.30

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITES BROCANTES

RECHERCHE PIÈCES DE MONNAIES, anciennes en argent et monnaies bronzées d'homme antiques, paiement comptant... SARL AU TEMPS PASSÉ, 89 rue Théodore Luc, à Limoges, tél. 05.55.79.62.78. 91540



ACHÈTE BON PRIX, vieux violons, violoncelles, guitares, saxos, contrebasses, même mauvais état, dépt. gratuit, sur RDV... Tél. 06.5.0.66.24.1.0, RC 497802322. 912687



ACHÈTE VIOLONS, minimum 1.000 € et violoncelles minimum 3.000 €, même en mauvais état, me déplace gratuitement, paiement comptant immédiat, contacteur... M. ZIEGLER D., tél. 06.08.37.59.48, SIRET 83363924800016. 909727



ACHÈTE VIOLONS, min.1.000 €, violoncelles 5.000 € min., même en mauvais état, déplacement à domicile... Tél. 06.30.14.67.3.2, SIRET 790993976. 908935



ACHÈTE VIOLONS, minimum 1.000 €, violoncelles, minimum 3.000 €, se déplace gratuitement... ZIEGLER, tél. 07.80.54.31.51. 907238

JARDINAGE

MOTOCULTEUR Honda F50, TB, charrue fraise corré, coupe F... Tél. 06.05.47.17.96. 913247

AGRICULTURE

MATÉRIELS AGRICOLES

RECHERCHE ROUND BALLER, presse MD, tracteur 4 RM, moissonneuse MF, cultivateur et semoir à m 6 T 6... Tél. 06.71.10.93.35. 915971

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service... CORNELOUP D., tél. 06.10.24.45.96, siret 751.289.349.00035. 904034

RECHERCHE PRESSE, demi-densité, Cloas, JD, Somca, NH, Weiger etc, round-balers Cloas, Weiger, Krone, etc, même non-tournants, pr autres marques et modèles me consulter, tracteur Fiat, UTB, Somca etc, état indéfini, faucheur à têtes et onduleurs... ETS GRASSIOT, tél. 06.13.02.61.32. 906926

BRICOLAGE

CLIMATISEUR UNIVERSEL Midée, U-EXT.MOU-48 HDNE, puis. 6.000 w, faire offre... Tél. 07.82.68.29.97. 916362

LOISIRS-DÉTENTE

COLLECTIONNEUR, achète grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Charente, Cognac, même très vieux... Tél. 06.76.08.74.50. RSC 800654885. 907956

DIVERS

ACHÈTE PLANCHERS DE CHÊNE, même à démonter... Tél. 07.85.39.48.16. 910270

SERVICES

Annonces légales

Le journal est habilité à publier les annonces légales : 05 55 41 71 20. Bouclage pour les annonces légales : le lundi à 17 heures annonceslegales23@orange.fr

Par arrêté ministériel du 7 décembre 2020, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales paru le 9 décembre 2020 au *Journal Officiel de la République française*, le tarif au millimètre-colonne des annonces judiciaires et légales pour le département de la Creuse est de 1,78€ hors taxe pour des lignes d'environ 40 caractères composées en corps 6,5 pt, soit 1,428€ pour des lignes d'environ 40 caractères composées en corps 8,1 pt tel que dans cette page.



PRÉFET DE LA DORDOGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Par arrêté inter-préfectoral du 19 janvier 2021, les préfets des départements du sous-bassin de la Dordogne (15-16-17-19-23-24-33-46-47-63-87) prolongent l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvement d'eau pour l'irrigation jusqu'au 31 mai 2023.

Cet arrêté est consultable sur le site des services de l'État en Dordogne.

LEGALFIS CONSULT

SELARL d'avocat
8 rue de la Presle, 03100 Montluçon

MGM

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieu-dit Grange-d'Agard,
23600 Boussac
832 794 481 RCS Guéret

Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de

- La conception, la fabrication, le commerce et l'intermédiation de matériels réglementés, armes et munitions,

- La formation professionnelle, initiale et continue, notamment dans le domaine des métiers de la sécurité et de la sûreté, La mise à disposition d'experts spécialistes, La recherche et le développement, la création et la commercialisation de matériels et d'équipements nécessaires, ou mêmes simplement utiles, dans les différents domaines d'intervention de la société, La fourniture de prestations de services, y compris dans les domaines sportifs et cynégétiques, notamment par la mise en place d'actions de formation et la mise à disposition d'infrastructures, leur location ou sous-location,

et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

Pour avis,
La gérance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

Avis d'enquête publique

Relative à la Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aubusson

Par arrêté de la Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud (BP 40 - 23200 Aubusson), en date du 12 mars 2021, une enquête publique est prescrite en mairie d'Aubusson pendant une durée de 31 jours, soit du lundi 12

avril 2021 à 9h au mercredi 12 mai 2021 inclus à 17h30.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et parafé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, sous format papier et sur un poste informatique (enquête dématérialisée) en mairie d'Aubusson, siège de l'enquête pendant toute sa durée aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés soit :

- les lundis, mardis, jeudis : de 9h à 13h,
- les mercredis et vendredis : de 9h à 13h et de 14h à 17h30.

Les dossiers seront également consultables sur le site Internet de la Communauté de communes à l'adresse suivante www.creuse-grand-sud.fr (rubrique : habiter/urbanisme).

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- sur le registre unique ouvert à cet effet en mairie d'Aubusson,

- par voie postale et les adresser en mairie d'Aubusson, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur (La Passerelle - Esplanade Charles-de-Gaulle, 23200 Aubusson);

- par voie électronique à l'adresse suivante : revision-plu-aubusson@creuse-grand-sud.fr

M. Pierre Corsin, désigné par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie d'Aubusson :

- lundi 12 avril, de 9h à 12h,
- mercredi 21 avril, de 14h à 17h00,
- vendredi 7 mai, de 9h à 12h,
- mercredi 12 mai, de 14h30 à 17h30.

Dans un délai d'un (1) mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Aubusson.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU d'Aubusson.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M^{me} Myriam Simonneau, responsable de la mission urbanisme (Tél. 05 55 67 72 44 / myriam.simonneau@creuse-grand-sud.fr).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BÉNEVENT-GRAND-BOURG

Transformation de la ZPPAUP de la commune de Bénévent-l'Abbaye en AVAP et mise en compatibilité de son PLU

Avis d'enquête publique

Par arrêté en date du 25 février 2021, le Président de la Communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur le projet de transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de la commune de Bénévent-l'Abbaye en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et sur la mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en découplant.

Par décision du 16 novembre 2020, M^{me} le vice-président du Tribunal administratif de Limoges Christine Mege a désigné M. Francis Villetorte en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Bénévent-l'Abbaye, du lundi 15 mars 2021 au vendredi 16 avril 2021 à 17h00, aux jours et horaires habituels d'ouverture du

secrétariat.

Le commissaire enquêteur recevra dans les locaux de la mairie lors de permanences présentes :

Le lundi 15 mars 2021 de 9h00 à 12h00

Le mercredi 24 mars 2021 de 14h00 à 17h00

Le mardi 30 mars 2021 de 9h00 à 12h00

Le jeudi 8 avril 2021 de 9h00 à 12h00

Le vendredi 16 avril 2021 de 14h00 à 17h00.

Compte tenu du contexte sanitaire, des «mesures barrières» seront exigées : port du masque, distanciation physique, mise à disposition de gel hydroalcoolique. Il sera demandé au public de se munir de son propre matériel d'écriture.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Bénévent-l'Abbaye sur support papier, ainsi que sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/avap-plu-benevent/>.

Le public pourra formuler ses observations soit en les consignait sur le registre ouvert à cet effet en mairie, accessible aux jours et horaires habituels d'ouverture du secrétariat, soit en les adressant par voie postale à «M. le Commissaire enquêteur, Enquête publique AVAP/PLU, Mairie, 1 rue Sarrazine, 23210 Bénévent-l'Abbaye», avec la mention «Ne pas ouvrir» ainsi que par voie électronique à l'adresse avap-plu-benevent@democratie-active.fr, soit en les consignait sur le registre dématérialisé mis en ligne sur le site <https://www.democratie-active.fr/avap-plu-benevent/>.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Communauté de communes, 8 place du marché, 23240 le Grand Bourg.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie de Bénévent-l'Abbaye, à la Communauté de communes Bénévent-Grand-Bourg ainsi qu'à la Préfecture de la Creuse aux jours et horaires habituels d'ouverture des secrétariats pendant un an.

Le projet d'AVAP et de mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifiés, seront approuvés par délibération du Conseil communautaire.

Le Président,
Olivier Mouveroux



FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
Parc d'Estér, 9 allée Laewy,
87068 Limoges Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. en date à Saint-Priest-la-Feuille (23) du 19/03/2021, il a été constitué, pour une durée de 99 ans, une Société à Responsabilité Limitée dénommée Dauny Frères, au capital de 2000 euros composé uniquement d'apports en numéraire, dont le siège est fixé à Saint-Priest-la-Feuille (23300), 16 bis Sagnemousse, qui a pour objet la maçonnerie, plâtrerie, pose de carrelage et de faïence, revêtements de sols et murs, entretiens des espaces verts, homme toutes mains et dont les cogsgrants sont Monsieur Frédéric Dauny, demeurant à Saint-Priest-la-Feuille (23300), 16 bis Sagnemousse et Monsieur Anthony Dauny, demeurant à Saint-Germain-Beaupré (23160), 6 Forgevieille. La société sera immatriculée au RCS de Guéret.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, en date du 13.03.2021, de la société L'OSMOSE, SAS au capital de 2.500€, divisé en 2.500 actions de 1€ chacune, entièrement souscrites. Siège social : 3 rue René-Ducros, 23300 La Souterraine. Objet : l'explo-

tation d'un ou plusieurs restaurants, snack, bar, salon de thé, vente à emporter, traiteur, la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation et l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'activité ci-dessus spécifiée. Durée : 99 ans. Président: Madame Eliane Salinier, née le 4 juin 1959 à Périquex, demeurant 7 Le Clos-Baurru, lieu-dit La Gare, 87150 Champagnac-la-Rivière. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés et à préemption. RCS Guéret.

La Présidence

Maître Alain Bourvellec, notaire
23110 Évaux-les-Bains
7 lotissement Le Vieux-Logis

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par M^{re} Bourvellec notaire à Évaux-les-Bains le 12/02/2021, M. Claude Simon, retraité, demeurant à Retzer (23110), 1 Lieudit Frégère et M^{me} Sylvie Guyon, employée, son épouse, demeurant à Auzances (23700), 17 rue Jean-Jaurès, mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Jonzac (17500) le 31/12/2003, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens pure et simple.

Les oppositions doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de M^{re} Bourvellec notaire sus-nommé où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

BONNETERIE CREUSOISE

SARL au capital : 9146,94 euros
Rue de la Gare, 23160 Saint-Sébastien
307 963 371 RCS Guéret

Dissolution anticipée

L'assemblée générale extraordinaire du 28/02/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société au 28/02/2021, sa mise en liquidation ; a nommé comme Liquidateur M. Jean-Jacques Autissier, 7 av Victor Renaud, 23160 Saint-Sébastien, pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Siège de la liquidation : Rue de la Gare, 23160 ST-SEBASTIEN, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention RCS Guéret.

Pour avis.



Notaires

Étude de M^{re} Thierry Bodeau et Emmanuelle Guetret
Notaires associés à Guéret,
1 rue Sylvain-Grateyrolles

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe en date du 1er octobre 2020, Madame Marie Madeleine Odette Eugénie Ribiere, veuve de Mon-

sieur Jean Léger Delinard, née à Saint-Fiel (Creuse) le 8 décembre 1932, demeurant à Guéret (Creuse) 27 avenue de la Sémoterie, décédée à Guéret le 12 février 2021, a institué des légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de M^{re} Thierry Bodeau, notaire à Guéret, suivant procès-verbal en date du 12 mars 2021. Une copie a été déposée au greffe du Tribunal judiciaire de Guéret.

Les oppositions sont à former en l'étude de M^{re} Guetret notaire chargé du règlement de la succession.

ORBEON AVOCATS
25 boulevard Victor-Hugo,
87000 Limoges

AVIS

L'AGE du 1/03/2021 de la SARL L'INSTITUT PARFUM, capital : 50 000 euros, siège social : Centre commercial Leclerc, Boulevard Raymond-Belmond, 23300 La Souterraine, RCS Guéret 450 632 203, a décidé le transfert du siège social à 5110B rue Jules-Ferry, 87240 Ambazac. La société sera immatriculée au RCS de Limoges et sera radiée du RCS de Guéret.



LEXIADE-ENTREPRISES

Maitre Olivier Brousse
37 rue Barthélemy-Thimonnier,
87280 Limoges
Tél. 05 55 32 89 04

AUGMENTATION DU CAPITAL

Suivant décision unanime du 30/12/2020 des associés de «LE CONFORT EN MARCHÉ», SARL au capital de 350000 euros, dont le siège social est à La Souterraine (23), 2 rue des Peupliers, RCS Guéret n°433 451 879 il a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 100000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 450000 euros.

Pour avis.

MANOR-3D

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 62 Grande Rue,
23200 Aubusson

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Aubusson du 17 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : MANOR-3D

Siège : 62 Grande Rue, 23200 Aubusson

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 500 euros

Objet : Impression 3D, conceptions et ventes d'objets 3D, installation et réparation de matériels 3D, toutes formations se rapportant au présent objet

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés,

Avis d'obsèques / Annonces classées

23

AVIS D'OBSÈQUES

Consultation des avis
Dépôt gratuit de condoléances
Témoignages de sympathie

lamontagne.fr
rubrique annonces
et sur le site de notre partenaire
dansnoscoeurs.fr

LA NOUAÏLE (Lapleaux)

M. Jean-Pierre VINCENT, son époux ;
Cyril et Manon,
Jérôme et Florelle,
ses enfants ;
Loula, sa petite-fille ;
Paulette et Jeannot MAISONNEUVE,
ses parents ;
Mme Georgette GEORGET, sa sœur ;
Les familles PAUTON, DESCHATRES
et LAURADOUX ;
Ses neveux et ses nièces
ont la douleur de vous faire part du décès de

Marie-France VINCENT
née PIOCHE

survenu à l'âge de 54 ans.
Ses obsèques religieuses auront lieu le
mardi 13 avril 2021, à 16 heures, en l'église
de La Nouaille, suivies de sa crémation dans
l'intimité familiale.
Son urne sera déposée dans le caveau
familial, au cimetière de La Nouaille.

La famille remercie par avance toutes les
personnes qui prendront part à sa peine.
PF Jardins divers, Aubusson-Felletin.

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

790816

Les obsèques célébrées ce jour *

- Creuse -

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

Saint-Domet

10 h 00 : Lucie LIONNET, en la chapelle
de la Croix au Bost.

(* Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet
d'un avis dans le journal.

790875

MOUTIER-ROZEILLE

M. Lionel CHEMIN et sa compagne,
Ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Geneviève CHEMIN

dans sa 95^e année.
Les obsèques religieuses auront lieu le **jeudi
15 avril 2021, dans la plus stricte intimité
familiale.**

Mme CHEMIN repose à la chambre funé-
raire des Lissiers, où un dernier hommage
peut lui être rendu.

La famille remercie le personnel de l'EHPAD
Saint-Jean, ainsi que le service de médecine
de la clinique Croix-Blanche.

PF des Lissiers, Moutier-Rozeille.

790771

AUBUSSON

Ludovic,
Nicolas,
ses enfants ;
Juliette et Lila, ses petites-filles ;
Anaëlle et Louis,
sa petite-nièce et son petit-neveu ;
Son frère, ses sœurs,
ses beaux-frères et sa belle-sœur ;
Ses neveux et nièces
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Roger ROUSSEAU
dit «Nano»

survenu à l'âge de 69 ans.
Ses obsèques civiles auront lieu le **mardi
13 avril 2021** au cimetière d'Aubusson, dans
l'intimité familiale.

Un hommage pourra lui être rendu **mardi
13 avril 2021, de 13 h 30 à 15 heures**, à la
chambre funéraire de Saint-Amond.

La famille remercie par avance toutes les
personnes qui prendront part à sa peine.
PF Jouanny, Aubusson-Crocq.

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

790813

**Avis
d'obsèques**

Pour transmettre
vos avis d'obsèques
et de remerciements
obsèques@centrefrance.com

0 825 31 10 10

Service 0,19 € / min
hors appel

AUBIÈRE — GUÉRET

Anne-Marie BOULE, son épouse ;
Arnaud et Magda BOULE, Aline BOULE,
ses enfants ;
Caroline, Sophie, Christian, ses petits-enfants ;
François BOULE, son frère ;
Alice et Christophe, sa nièce et son neveu,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Pierre BOULE

survenu dans sa 82^e année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le
mercredi 14 avril 2021, à 11 heures, en l'église
de Guéret.

Dobrigeon «Funériss», Beaumont.

790632

PONTARION

Claude PRABONNAUD,
Sylvie PRABONNAUD,
sa fille ;
Igor et Nicolas PRABONNAUD,
ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille et ses amis
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Geneviève PRABONNAUD
née MORLIÉRAS

survenu à l'âge de 85 ans.
Ses obsèques civiles auront lieu le **mercredi
14 avril 2021, à 11 heures**, au cimetière de
Pontarion.

La famille remercie par avance toutes les
personnes qui prendront part à sa peine.
PF Bord, Bourgneuf.

Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

790671

AVIS DE DÉCÈS

AVIS DE DÉCÈS

SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS

Christian GEORGE,
Olivier GEORGE,
ses petits-fils,
Ainsi que toute la famille
ont le regret de vous faire part du décès de

Madame Renée GEORGE

Ses obsèques religieuses ont été célébrées
dans l'intimité familiale, le **samedi 10 avril
2021**, au cimetière de Saint-Sulpice-les-
Champs.

La famille remercie toutes les personnes qui
prendront part à sa peine, et tout particu-
lièrement le personnel de l'hôpital du Mont,
à Aubusson, pour sa gentillesse et son dévouement.

PF Jouanny, Aubusson-Crocq.

790336

AVIS DE DÉCÈS

GUÉRET

Simonne, son épouse ;
Ses enfants ;
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ;
Sa sœur ;
L'ensemble de sa famille
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Jean FRANÇOIS

Ancien combattant
Titulaire de l'ordre national du Mérite
survenu le 6 avril 2021, à Guéret, à l'âge de
98 ans.

Ses obsèques civiles et l'inhumation ont eu
lieu dans le caveau familial de Bussière-Du-
noise, dans l'intimité familiale.

La famille remercie toutes les personnes qui
prendront part à sa peine, ainsi que les per-
sonnelles d'Elisad et du cabinet d'infirmiers.

PFG, services funéraires, Guéret.

790305

ANNONCES
OFFICIELLES

Retrouvez toutes les publications sur
centrefrance.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité
à la publication des annonces légales et judiciaires
sur l'ensemble du département de la Creuse
au tarif de 4,07 € hors taxes la ligne.

ANNONCES LÉGALES
ET ADMINISTRATIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À LA RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'AUBUSSON

Par arrêté de la présidente de la communauté de communes Creuse Grand Sud (BP 40 - 23200 Aubusson), en date du 12 mars 2021, une enquête publique est prescrite en mairie d'Aubusson pendant une durée de trente et un (31) jours, soit du lundi 12 avril 2021, à 9 heures, au mercredi 12 mai 2021 inclus, à 17 h 30.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, sous format papier et sur un poste informatique (enquête électronique) en mairie d'Aubusson, siège de l'enquête pendant toute sa durée aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés soit :

- les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis : de 9 heures à 13 heures ;
- les mercredis, vendredis : de 14 heures à 17 h 30.

Les dossiers seront également consultables sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : www.creuse-grand-sud.fr (rubrique : habitat/urbanisme).

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- sur le registre unique ouvert à cet effet en mairie d'Aubusson ;
- par voie postale et les adresses en mairie d'Aubusson, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur (la Passerelle, esplanade Charles-de-Gaulle, 23200 Aubusson) ;
- par voie électronique à l'adresse suivante :
revision-plu-aubusson@creuse-grand-sud.fr

M. Pierre CORSIN, désigné par le tribunal administratif de Limoges pour conduire cette enquête, se rendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie d'Aubusson :

- lundi 12 avril, de 9 heures à 12 heures ;
- mercredi 21 avril, de 14 heures à 17 heures ;
- vendredi 7 mai, de 9 heures à 12 heures ;
- mercredi 12 mai, de 14 h 30 à 17 h 30.

Dans un délai d'un (1) mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire seront tenus à la disposition du public pendant un (1) an, en mairie d'Aubusson.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU d'Aubusson.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Mme Myriam SIMONNEAU, responsable de la mission urbanisme (tél. : 05.55.67.72.44, myriam.simonneau@creuse-grand-sud.fr).

970100

LA MONTAGNE

Président

du Conseil d'administration : M. Alain VEDRINE

Directrice générale

Directrice de la publication : Mme Solaz BOUJU

Rédactrice en chef :

Mme Sandrine THOMAS

Fondateur :

Alexandre VARENNE

Principaux actionnaires : Fondation Alexandre et Marguerite

VARENNE ; HMFCS SAS au capital de 9.046.200 € - RC 832 039 648

DIRECTION, RÉDACTION : 45, rue du Clov-Four - 63056 ELER-

MONT-FERRAND Cedex 2 - Téléphone 04.73.17.31.27 Fax/rédaction

04.73.17.18.19 - Tirage OJD 2017 : 172.557 exemplaires. Commis-

sion paritaire : n° 0425 C 86413.

IMPRIMERIE : GCF - 40, rue Mare-Ladeuil - 63000 Clermont-

Ferrand.

I. - PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 45, rue du

Clov-Four, 63020 Clermont Ferrand Cedex 2 :

1) Publicité commerciale. - Tél. 04.73.17.30.42.

2) Petites annonces. - Tél. 04.73.17.30.30.

3) Annonces officielles. - Tél. 04.73.17.31.27.

4) Emploi : carrières et professions. - Tél. 04.73.17.31.26.

5) Avis nécrologiques. - Tél. 0825 31 10 10.

II. - PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Murat -

CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :

Publicité commerciale. - Tél. 01.80.48.93.66.

* 018 € TTC la minute.

Centre France

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit au Canada

à partir de fibres vierges issues de forêts gérées durablement.

L'européanisation des saurs est de 0,032 kg/l de papier.

CARNET SERVICES OBSÈQUES

AVIS D'OBSÈQUES

Pour transmettre vos avis d'obsèques et de remerciements, du lundi au vendredi, de 9 h à 20 h. Week-end et jours fériés,
de 18 h à 20 h, par mail : obsèques@centrefrance.com ou par téléphone 0 825 31 10 10

Service 0,19 € / min
hors appel

FLEURISTES

PATIES FLEURS

COMPOSITION DEUIL PERSONNALISÉE

Bouquets fleurs naturelles - Plantes vertes - Plaques souvenirs et gravures
Prise de commande par téléphone, récupération en boutique ou livraison à domicile

Dépôt de plantes sur sépultures et entretien

26, rue Madeleine - GUÉRET - Tél. 05.55.52.28.63
floris23@orange.fr - www.paties-fleurs-gueret.fr

123 fleurs - Agitateur floral

POMPES FUNÈRES

POMPES FUNÈRES AUBOIRIN

Toutes prestations funéraires
Chambre funéraire - Fleuriste
Contrat obsèques
3 et 11, place Armand-Fourat, ÉVALUX-LES-BAINS
05.55.65.51.26 - 24h /24 - 7/7

PF ROC ECLERC ALAIN JANET

Marbrerie - Chambre funéraire
20, avenue René-Cassin - ZI Cher du Prat
23000 GUÉRET
05.44.30.05.00 - 7/7 - 24h/24

POMPES FUNÈRES CHALUMEAU

Marbrerie - Chambre funéraire
BONNAT - GENUILLAC
CHATELUS - MALVALEIX
05.55.81.20.81 - 24h/24 - 7/7

Pour paraître dans cette rubrique
publicitaire, téléphonez au

0 825 31 10 10

Service 0,19 € / min
hors appel

SERVICES

Annonces légales (suite)

- qu'enfin M. Jean-Christophe Couchot nouvel associé, né à Talence (Gironde) le 19 décembre 1960 et demeurant à Guéret (23000), 60 avenue Gambetta a été désigné gérant de la société pour une durée non limitée.

Pour avis

GAEC DU PETIT BANIZE

RCS Guéret 751 113 028

Avis de transformation

Suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} mars 2021 à effet du 1^{er} avril 2021 les associés du GAEC du Petit Banize ont décidé sa transformation en EARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : EARL du Petit Banize.
Forme : Exploitation agricole à responsabilité limitée, société civile régie par les articles L.334-1 et suivants du Code Rural.
Siège social : Murat, 23120 Vallières. Objet : Exploitation et gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société. Durée : 60 ans. Capital social : 103 000,00€ constitué d'apports en nature et en numéraire. Gérance : Madame Marie-Catherine Lebraud née Dupont et Monsieur Rémi Lebraud demeurant au siège de la société nommés pour une durée indéterminée. Cession de parts : En cas de pluralité d'associé toute cession de parts sera soumise à agrément des associés. Immatriculation : RCS de Guéret.

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN AGRÉÉ DESARMENIEN PÈRE ET FILS

Avis de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} mars 2021 à effet constitutif un groupement agricole d'exploitation en commun agrée DESARMENIEN Père et Fils. Agréé par arrêté préfectoral de la Creuse sous le n° 23-21-003. Siège social : 4 Charroussais, 23700 Rougnat. Le groupement sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Guéret.

RIDON

Société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros
Siège social : 5 route de la Marche, 23000 Sainte-Feyre
812 590 867 RCS Guéret

Transfert du siège social

Aux termes d'une décision en date du 9 mars 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 5 route de la Marche, 23000 Sainte-Feyre au 6 route de la Marche, 23000 Sainte-Feyre à compter du 9 mars 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La GéranceCabinet de M^e JL Rousseau, Avocat
23110 Évaux-les-Bains

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le mardi 25 mai 2021 à 14h30 à l'audience du Juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de Guéret (Creuse), Place Bonnyaud

LOT N°1 : Une maison d'habitation sise à Monsenergue Commune d'Auzances (Creuse) avec parcelle de jardin attenante et deux parcelles de terrain, figurant au cadastre de ladite commune section C n° 201, 202, 300 et 318 d'une superficie totale de 19 a 64 ca.

Sur la mise à prix de vingt cinq mille euros (25 000€) avec baisse de 1 000€ en 1 000€ jusqu'à survenance d'enchères.

LOT N°2 : Une maison d'habitation sise 10 chemin des Rochers à Châtelus-Malvaix (Creuse) avec jardin, figurant au cadastre de ladite commune section AI N° 40 et 41 d'une superficie totale de 4 a 91 ca.

Sur la mise à prix de dix mille euros (10 000€) avec baisse de 1 000€ en 1 000€ jusqu'à survenance d'enchères.

LOT N°3 : Une maison d'habitation sise Le Bourg à Naillat (Creuse) 10 route de Colondanne, avec cour, figurant au cadastre de ladite commune section F N° 185, 1239 et 145 d'une superficie totale de 4 a 44 ca.

Sur la mise à prix de treize mille euros (13 000€) avec baisse de 1 000€ en 1 000€ jusqu'à survenance d'enchères.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Guéret où toute personne peut, sans frais, en prendre connaissance.

Les enchères ne seront reçues que par l'intermédiaire d'un Avocat inscrit au Barreau de la Creuse.

Tout acquéreur éventuel est prié de se munir d'un extrait de son acte de naissance, d'un chèque de banque de 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3000 € rédigé à l'ordre de la Carpa ou d'une caution bancaire.

La SAS SYSLAW, Huissiers de Justice, ZI du Mont, 23200 Aubusson; tél. 05 55 66 82 53 est en charge des visites.

Fait et dressé par M^e JL Rousseau. Le 24 mars 2021.

Pour tous renseignements, s'adresser à : M^e JL Rousseau, Avocat à Évaux-les-Bains. Tél. 05 55 66 50 50

Cabinet de M^e JL Rousseau, Avocat
23110 Évaux-les-Bains

VENTE SUR LICITATION ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le mardi 25 mai 2021 à 14h30 à l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Guéret (Creuse), Place Bonnyaud

Lot n°1 : Bâtiments d'habitation et d'exploitation avec terrains autour situés à «La Chaise» Commune de Saint-Etienne-de-Fursac (Creuse) et cadastrés section AR n° 71, 93, 131, 141, 144, 147, 149, 213 et 214 d'une superficie totale de 1 ha 64 a 35 ca;

Sur la mise à prix de trente quatre mille euros (34 000€) avec possibilité de baisse d'une seule fois d'un dixième.

Lot n°2 : Parcelles sises à «Les Cousteaux» sur la Commune de Saint-Etienne-de-Fursac (Creuse) cadastrés section AR N° 170, 173, 188, 194 et 201 d'une superficie totale de 3 ha 18 a 60 ca;

Sur la mise à prix de quatre mille euros (4 000€) avec possibilité de baisse d'une seule fois d'un dixième.

Lot n°3 : Parcelles sises à «La Chaise» sur la commune de Saint-Etienne-de-Fursac (Creuse) cadastrés section AR n° 19, 23, 36, 39, 48, 49 et 58 d'une superficie totale de 4 ha 17 a 65 ca;

sur la mise à prix de trois mille huit cents euros (3 800€) avec possibilité de baisse d'une seule fois d'un dixième.

Lot n°4 : Parcelles sises à «Croix de la Chaise» «Saint Léobon» et «La Rivaille» sur la commune de Saint-Etienne-de-Fursac (23) cadastrés section AP N° 54, 128, 143, 139 et AR n° 203 d'une superficie totale de 2 ha 91 a 35 ca

Sur la mise à prix de deux mille deux cents euros (2 200€) avec possibilité de baisse d'une seule fois d'un dixième.

Lot n°5 : Parcelles sises à «Chambrette» et «La Croix de la Chaise» sur la commune de Saint-Etienne-de-Fursac (23) cadastrés section AP n° 69, 70, 113 et AR n° 108 d'une superficie totale de 1 ha 91 a 10 ca;

Sur la mise à prix de deux mille deux cents euros (2 200€) avec possibilité de baisse d'une seule fois d'un dixième.

Lot n°6 : Parcelles sises à «La Lande» et «La Chaise» sur la commune de Saint-Etienne-de-Fursac (23) cadastrés section AR n° 5 et 76 d'une superficie totale de 1 ha 31 a 65 ca;

Sur la mise à prix de mille sept cents euros (1 700€) avec possibilité de baisse d'une seule fois d'un dixième.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Guéret où toute personne peut, sans frais, en prendre connaissance.

Les enchères ne seront reçues que par l'intermédiaire d'un Avocat inscrit au Barreau de la Creuse.

Tout acquéreur éventuel est prié de se munir d'un extrait de son acte de naissance, d'un chèque de banque de 10% du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € rédigé à l'ordre de la Carpa ou d'une caution bancaire.

La SAS SYSLAW, Huissiers de Justice, ZI du Mont, 23200 Aubusson; tél. 05 55 66 82 53 est en charge des visites.

Fait et dressé par M^e JL Rousseau. Le 25 mars 2021

Pour tous renseignements, s'adresser à :

- M^e JL Rousseau, Avocat à Évaux-les-Bains. Tél. 05 55 66 50 50

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

Avis d'enquête publique

Relative à la Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Aubusson

Par arrêté de la Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud (BP 40 - 23200 Aubusson), en date du 12 mars 2021, une enquête publique est prescrite en mairie d'Aubusson pendant une durée de 31 jours, soit du lundi 12 avril 2021 à 9h au mercredi 12 mai 2021 inclus à 17h30.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, sous format papier et sur un poste informatique (enquête dématérialisée) en mairie d'Aubusson, siège de l'enquête pendant toute sa durée aux heures habituelles d'ouverture au public, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés soit :

• les lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 9h à 13h,

• les mercredis : de 9h à 13h et de 14h à 17h30.

Les dossiers seront également consultables sur le site Internet de la Communauté de communes à l'adresse suivante www.creuse-grand-sud.fr (rubrique : habitat/urbanisme).

Pendant la durée de l'enquête (et jusqu'à sa clôture), le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

– sur le registre unique ouvert à cet effet en mairie d'Aubusson,

– par voie postale et les adresser en mairie d'Aubusson, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur (La Passerelle-Esplanade Charles-de-Gaulle, 23200 Aubusson);

– par voie électronique à l'adresse suivante : revision-plu-aubusson@creuse-grand-sud.fr

M. Pierre Corsin, désigné par le Tribunal Administratif de Limoges pour conduire cette enquête, se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qu'il assurera en mairie d'Aubusson :

• lundi 12 avril, de 9h à 12h,

• mercredi 21 avril, de 14h à 17h00,

• vendredi 7 mai, de 9h à 12h,

• mercredi 12 mai, de 14h30 à 17h30.

Dans un délai d'un (1) mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Aubusson.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU d'Aubusson.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M^{me} Myriam Simonneau, responsable de la mission urbanisme (Tél. 05 55 67 72 44 / myriam.simonneau@creuse-grand-sud.fr).

A D M DIFFUSION

SARL au capital de 500€
Siège social : 10 Che De La Ragee,
01200 Leaz
482 447 679 RCS Bourg-en-Bresse

L'AGE du 02/04/2021 a décidé : de transférer le siège 33 Les Forges, 23450 Fres-selines à compter du 01/05/2021. Gérant : Catherine Viret, 10 chemin de la Ragee, 01200 Leaz Dépôt RCS Guéret.

ACEC

FAUCHER FERRIER
et ASSOCIES

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 avril 2021, à La Chapelle-Taillefer.

Dénomination : LE QUEROY.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 7 Le Queroy, 23000 La Chapelle-Taillefer.

Objet : l'acquisition de tous immeubles et de tous terrains, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1 300 euros

Montant des apports en numéraire : 1 300 euros.

Cession de parts et agrément : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Gérant : Monsieur Nicolas Malardier, demeurant 7 Le Queroy, 23000 La Chapelle-Taillefer

La société sera immatriculée au RCS de Guéret.

Pour avis,
La Gérance

CENTREX

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5000 euros
Siège social : Route de Cher-du-Prat, 23000 Guéret
805 297 819 RCS Guéret

Avis

Aux termes d'un procès-verbal des décisions en date du 20 janvier 2021, il a été décidé de nommer, en qualité de cogérants de la société, pour une durée illimitée :

Madame Virginie Conilleau, demeurant à Fursac (23290) 2bis route de la Poste,

Monsieur Frédéric Combeau, demeurant à Saint-Fiel (23000), 55 Laschamp-de-Chavanat,

ce, à compter du 1^{er} février 2021.

Pour avis.

BULLETIN D'ABONNEMENT

REUSSIR la Creuse Agricole et Rurale

50 n°/an

OUI, je désire recevoir La Creuse Agricole et Rurale pendant 1 AN (50 n°) + 1 revue REUSSIR* de mon choix au tarif de 132 € TTC

OUI, je désire recevoir La Creuse Agricole et Rurale pendant 2 ANS (100 n°) + 1 revue REUSSIR* de mon choix au tarif de 230 € TTC

Pour les adhérents FDSAA/UA : 7€ l'abonnement d'1 AN à La Creuse Agricole et Rurale + 1 revue REUSSIR* de mon choix

* Sélectionnez une durée d'abonnement ci-dessus et le nombre, puis de sélectionner votre revue REUSSIR ci-dessous

Autres offres d'abonnement : nous contacter

MES COORDONNÉES

Membre Membre honoraire

Nom _____ Prénom _____

Société _____ Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Tel _____ Fax _____

E-mail _____

SPAI _____ Production _____

Prof. second _____

MODE DE PAIEMENT

Je joins un chèque à l'ordre de La Creuse Agricole et Rurale

Je désire une facture

Bulletin à renvoyer obligatoirement avec votre règlement à :

LA CREUSE AGRICOLE ET RURALE
2, rue Martinet - BP227 - 23005 GUÉRET CEDEX
Pour tout renseignement :
Tél : 05 55 41 71 20 - Fax : 05 55 41 71 28

L'abonnement est réputé renouvelé jusqu'à avis contraire de l'adhésion ou de la résiliation de l'abonnement.

REUSSIR

la Creuse Agricole et Rurale

OU

M. Pierre CORSIN
« Lignarzeix » 19200 LIGNAREIX
Commissaire-enquêteur

A Lignareix, le 14/05/2021

Procès-verbal de synthèse des observations

- Vu l'arrêté de la présidente de la communauté de communes CREUSE GRAND SUD en date du 12/3/2021, prescrivant l'enquête publique portant la révision allégée n°1 du PLU d' Aubusson, article 9 notamment,
- vu l'avis d'enquête publique,
- Vu l'enquête publique réalisée du 12 avril au 12 mai 2021,

Nous trouvant au siège de l'enquête, communiquons à Madame Myriam SIMONNEAU, chef de projet, représentant madame la présidente de CGS, autorité organisatrice de l'enquête publique, les **observations** figurant sur le registre d'enquête déposé durant le temps de l'enquête à la Mairie d'Aubusson.

Précisons que quarante cinq documents (attestations) ont été remis en main propre au commissaire-enquêteur par M. LEFRANC lequel a consigné cette remise sur le registre (03 observations), que trois observations accompagnées de la remise d'un document ont été écrites sur le registre, et que trois participations ont été adressées par courrier électronique au site dédié de CGS « revision-plu-aubusson@creuse-grand-sud.fr », et un courrier a été adressé à la mairie, soit 52 documents annexés au registre.

Le 13/5/2021, apprenons que d'autres observations contre le projet ont été adressées par courriel, hors délais et que de ce fait ne sont pas prises en compte (cf avis d'enquête qui précise la clôture de l'enquête le 12 mai 2021 inclus à 17 h 30).

A) Observations écrites : celles de :

- M. Marc LEFRANC accompagnent des attestations ou documents favorables au projet, émanant de diverses personnes de tout horizon (élus, agriculteurs, chefs de service ou d'entreprises, organismes divers etc...) du ou hors département, ou autre...
- M. TEUMA J.B., TEUMA Martine, TEUMA Cécile, de Moutier-Rozeille, Alexandra TERACHER, Fabrice RETAILLEAU d'Aubusson. **Ces personnes ne sont pas favorables au projet**, reprennent toutes le même argumentaire, dénoncent le changement de zonage pour des raisons financières, remettent en cause le débat de la communauté de communes et privilégieraient l'utilisation des terres à des fins alimentaires locales.
- M. Jean Luc LEGER **soutient le projet** qui présente de nombreux avantages (énergie renouvelable, maintien de l'activité agricole et absence d'impact paysager).
- Mme Brigitte BOREL de LARIVIERE d'Aubusson. Cette personne s'était déjà manifestée lors de la consultation préalable. **Elle dénonce l'emploi de bonnes terres à des fins économiques plutôt qu'à servir à une alimentation locale. Sans être contre les énergies renouvelables, elle pense à d'autres solutions sur d'autres terres.**

B) Observations orales : Mr le maire d'Aubusson est venu soutenir le projet auprès du commissaire-enquêteur.

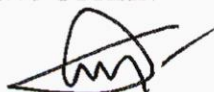
C) Question du commissaire enquêteur : le commissaire enquêteur n'a aucune interrogation découlant notamment de la lecture du dossier mis à l'enquête et les informations recueillies lors de son déroulement.

CI)

Fait à Ussel, le 14/05/2021

Madame
représentante la communauté de
communes de Creuse Grand Sud

Pierre CORSIN





M. CORSIN Pierre
commissaire enquêteur

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE

Myriam SIMONNEAU

Mission habitat-urbanisme

34B, Rue Jules Sandeau
BP 40

23200 AUBUSSON

@ myriam.simonneau@creuse-grand-sud.fr

☎ 05.55.67.72.44

Monsieur le Commissaire
Enquêteur
Pierre CORSIN
Linarzeix
19200 LIGNAREIX

Réf. MS/VB 2021-5487

Objet : réponse au procès-verbal de synthèse des observations établi par le commissaire enquêteur.

Aubusson, le 19/05/2021

Monsieur le Commissaire,

Suite à votre rencontre avec mes services et en application de l'article R.123-18 (2^{ème} alinéa) du code de l'environnement modifié par décret n°2017-626 du 25 avril 2017 –art.4, vous m'avez transmis votre procès-verbal de synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête publique du projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme de la Commune d'Aubusson, par courrier en date du 14 mai 2021.

En qualité de Présidente de la Communauté de communes et en vertu de l'article précédemment cité, j'ai l'honneur de vous indiquer que je prends acte des informations fournies qui n'appellent pas d'observation en réponse à votre procès-verbal.

Ainsi, je vous prie de bien vouloir prendre en compte cette information dans votre rapport définitif établi en application de l'article R.123-19 du code de l'environnement modifié par décret n° 2017-626 du 25 avril 2017-art.4.

Dans l'attente de votre rapport définitif, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente,

Valérie BERTIN

Liste des courriels reçus après la fin de l'enquête publique :

n°	Date et heure arrivée	Nom prénom adresse	Profession, qualité	contenu
1	13/5/2021 – 08 h 36	Adrien DEMAY dt AUBUSSON	Cultures Générales, jardins maraîchers d'Aubusson	Avis défavorable au projet car diminution surface agricole
2	13/5/2021 – 09 h 38	Marie CROUZEIX dt 6 allée des soupirs 23200 AUBUSSON	///	Même argumentaire que ci- dessus en 1
3	13/5/2021 – 14 h 52	QUINTANILLA Godefroy dt 8 rue chateaufavier 23200 AUBUSSON	///	Même argumentaire que ci- dessus en 1
4	14/5/2021 - 14 h 38	BOUBET Marc dt 9 rue de la Roche 23200 AUBUSSON	///	Avis défavorable au projet , même argumentaire que ci-dessus en 1
5	14/5/2021 – 17 h 19	LOHOU Pierre dt 9 rue Foulombert 23200 AUBUSSON	///	Même argumentaire que ci- dessus en 1

Le commissaire enquêteur

